

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2009

**sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire
Absent excusé : Monsieur Francis FEHRENBACH**

Le procès – verbal de la séance du 20/10/2008 est approuvé à l'unanimité.

1° ACQUISITION FONCIÈRE

M. le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Chapelle à Zimmerbach, la commune envisage d'acquérir une surface de 0,015 are provenant de la parcelle cadastrée section n°3, parcelle n°47 d'une superficie de 2,62 ares appartenant à la Ville de Turckheim.

La transaction est proposée au prix de 150 €/l'are, conforme à l'avis des Domaines.

La Ville de Turckheim nous fait parvenir une copie de la délibération en date du 27/11/2008 nous proposant de nous rétrocéder la totalité de la dite parcelle, soit au prix de 393,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette transaction et autorise M. le maire à signer l'acte, les frais de notaire seront à la charge de la commune de Zimmerbach.

2° ACQUISITION DE PARCELLES À INTÉGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée :

**section n° 8 - parcelle n° 294/57 issue de la parcelle n° 198
 - d'une contenance de : 0,01 are**

appartenant à : M. et Mme Rémy FOERG
 12 rue des Alouettes
 68230 ZIMMERBACH

cédée à la commune à l'euro symbolique pour permettre l'élargissement de la rue.

Cette parcelle devra être intégrée au domaine public dès son acquisition par la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

3° ACQUISITION DE PARCELLES À INTÉGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée :

**section n° 8 - parcelle n° 292/46 issue de la parcelle n° 283
 - d'une contenance de : 0,01 are**

appartenant à : Madame Denise OTTMANN veuve GANZER
 8 rue des Alouettes
 68230 ZIMMERBACH

cédée à la commune à l'euro symbolique pour permettre l'élargissement de la rue.

Cette parcelle devra être intégrée au domaine public dès son acquisition par la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

4° REMPLACEMENT DU VÉHICULE : Renault Express

M. l'adjoint au maire, Jacques MULLER fait part au conseil municipal de deux propositions pour le remplacement du véhicule Renault Express de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'inscrire au budget primitif 2009 le modèle KANGOO, essence, pour un montant de **10 683,62 € T.T.C.**

Le blason de la commune sera peint sur le véhicule ainsi que les bandes rouges (signalétique).

5° TAUX UNITAIRE DES VACATIONS FUNÉRAIRES

M. le maire informe le conseil municipal de l'évolution de la législation funéraire, et notamment de la réforme des vacations.

Le montant unitaire des vacations devant s'établir entre 20 et 25 €, le conseil municipal, après avoir délibéré, opte pour le montant de 20 €.

6° DÉNOMINATION DE LA PLACE RUE SAINT-GILLES ET IMMEUBLE 33 RUE PRINCIPALE

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de nommer :

- la place de la rue Saint-Gilles : **Place du 5 février 1945**
- l'immeuble 33 rue Principale : **Espace Paul Vuillemin**
(une plaque explicative précisant les années durant lesquelles l'abbé officiait à Zimmerbach sera apposée sur l'immeuble).

7° VARIATION DE L'INDICE DE FERMAGE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'appliquer au loyer de la chasse ainsi qu'au bail rural contracté avec M. OTTMANN Jacky la variation de l'indice des fermages, et notamment celle de la région agricole de la Montagne Vosgienne, qui s'élève à **+ 2,89 %** par rapport à l'année précédente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'appliquer cette variation. Par conséquent, le loyer de la chasse s'élèvera pour l'année 2009 à **6 206,74 €** et le loyer du bail à **446,02 €**.

8° DEMANDE DE PASSAGE DE « Crousti-pizza »

M. le maire informe le conseil municipal d'une demande de l'enseigne commerciale « CROUSTI-PIZZA » pour le passage dans la commune, le mardi de 17h30 à 20h30.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition en spécifiant que le passage devra se faire tous les quinze jours (les semaines IMPAIRES).

9° DEMANDE DE SUBVENTION DU Comité Technique International de lutte contre le Feu

M. le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du C.T.I.F. de Turckheim pour un déplacement de son équipe du 19 au 26 juillet 2009 aux Olympiades en Tchéquie à Ostrava.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, octroie une subvention de 100€ à l'unanimité des membres présents.

POINTS DIVERS

FÊTE DES PERSONNES ÂGÉES

La date retenue pour la fête des personnes âgées est le 5 AVRIL 2009.

PÉRISCOLAIRE

M. le maire a contacté M. Joël JAMM qui est prêt à livrer des repas chauds soit à :

- ☞ l'Espace Paul Vuillemin ;
 - ☞ au rez-de-chaussée du presbytère au 10 rue Principale ;
- le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Des contacts vont être pris avec la D.D.A.S.S. pour savoir si les locaux sont adaptés et répondent aux normes.

Par ailleurs, des renseignements seront pris en ce qui concerne les emplois de droit privé (dont 1 CAE éventuellement à mi-temps).

OPÉRATION HAUT-RHIN PROPRE

Voir avec Mme Martine BETTER, Directrice de l'école Charles Perrault.

SÉANCE DE DÉDICACE

M. Paul ESCHBACH dédicacera le livre « Le Château de Hohlandsbourg », le 21 février de 14h à 17h à la salle d'Honneur de la mairie.